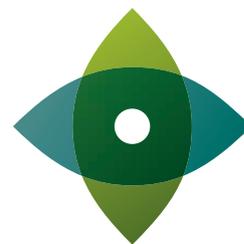


# APPEL À PROJET - 2025

## POUR UNE INSTALLATION ARTISTIQUE, ARCHITECTURALE ET/OU PAYSAGÈRE LÉGÈRE

### PARC AGRICOLE ET CULTUREL DE VERNAND



PARC AGRICOLE  
& CULTUREL

ferme de VERNAND  
association POLYCULTURE

Le projet de parc agricole et culturel de Vernand porté par l'association Polyculture est soutenu par :



L'objectif premier du parc agricole et culturel de Vernand est de tenter de créer de nouveaux paysages nourriciers, écologiques et partagés, au sein de sociétés devenues majoritairement urbaines.



**Association Polyculture**  
2378 Chemin de Vernand  
42470 Fourneaux  
Loire (42) / France  
[contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr)  
[www.polyculture.fr](http://www.polyculture.fr)  
(site internet en travaux)  
page facebook : [vernand.polyculture](https://www.facebook.com/vernand.polyculture)

## 1.1

### Contexte général de l'appel à projet

#### 1.1.1 Présentation de la Ferme de Vernand

La ferme de Vernand est une ferme de polyculture élevage et se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève 80 moutons et 40 vaches de races rustiques pour la production de viande et produit depuis 2020 des céréales panifiables. Des arbres fruitiers ou d'ombrage sont également plantés tous les ans au sein des pâturages ou des cultures. Le réseau de haies est aussi progressivement densifié.

La ferme est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. Elle fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole et culturel prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : [www.vernand.net](http://www.vernand.net)

#### 1.1.2 Présentation de l'association Polyculture

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des événements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est entre 2009 et 2018 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : [www.polyculture.fr](http://www.polyculture.fr)

#### 1.1.3 Présentation du projet de parc agricole et culturel

Dans le prolongement de cet historique l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est depuis 2017 de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, écologique et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural, agricole et vivant.

Le projet prévoit ainsi de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol sans labour ou superficiel, diversification des productions, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps, il vise à permettre une ouverture plus grande du site et à donner à lire les paysages et milieux agricoles qui le composent. Un parcours principal et permanent relié à un chemin de randonnée public limitrophe a été ouvert depuis le mois de juin 2023 et permet de traverser le site de la ferme. Sur ce parcours sont présentes en 2025 différentes installations créées depuis 2020 («Borne», Anne Verdier, 2024 / «Etre étang», Christophe Gonnet, 2021 / «Se blottir dans la gueule du loup», David Lachavanne, 2024 / «Le pas des noues», Pascaline de Glo de Besses et Jean-Sébastien Poncet, 2022 / «Impluvium», collectif YAM, 2023). La première installation durable créée en 2020, «Cycle suspendu», de Clément Richeux, a été démontée à l'automne 2024.

Enfin une programmation culturelle est organisée en parallèle par l'association avec des formes différentes en fonction des années (programmation sur une ou plusieurs journées, apéro musical à l'étang, etc.). Le prochain événement sera organisé au printemps 2025. Il se tiendra sur deux jours, les samedi 24 et dimanche 25 mai.

Ce projet, porté par l'association Polyculture, est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes (CoPLER), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et a bénéficié d'un financement européen LEADER (Leader Roannais en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes), en partenariat également avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il a reçu le Prix Spécial du Paysage en 2016 décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en lien avec la Ferme de Vernand et l'agence Fabriques Architectures Paysages. Il se réalise aussi en partenariat avec d'autres associations locales.

## 1.2

# Description générale de l'appel à projet

### 1.2.1 Déroulement de l'année 2025

Contexte général :

Les années 2020 jusqu'à début 2023 ont été principalement consacrées à la finalisation de l'aménagement du parcours, la mise en place d'une signalétique associée et de plusieurs installations artistiques sur ce parcours de formes variables.

Contexte du projet :

Le présent appel à projet a vocation à choisir une nouvelle œuvre qui prendra place sur le parcours en complément des 5 installations artistiques présentes actuellement.

Celle-ci est prévue sur le site des fonds de vallée / forêt pour durer a minima les journées des 24 et 25 mai, mais elle pourra être plus pérenne et rester sur le parcours sur un temps plus long en fonction de sa nature.

Le ou les intervenants retenus pourront débiter leur travail de création à partir du mois d'avril 2025 en fonction de leur disponibilité, le projet devant être réalisé au plus tard pour le 23 mai 2024.

### 1.2.2 Intervenants

Ce présent appel à projet est ouvert aux architectes, paysagistes, designers, artistes plasticiens, etc, individuels ou collectifs, ayant une expérience solide, nationale ou internationale, mais est également ouvert à de jeunes praticiens.

### 1.2.3 Objectif du projet

L'objectif du projet est de proposer une nouvelle installation qui prendra place sur le sentier permanent du parc agricole et culturel. Celui-ci est associé à un chemin de randonnée géré par la communauté de communes (CoPLER). Il est accessible de manière libre et gratuite (ouvert tous les jours de 9h à 17h) depuis ce chemin de randonnée intercommunal dont il emprunte une partie. L'intervention souhaitée devra être cohérente avec le parcours et le contexte large de la ferme et du parc agricole et culturel (site agro-écologique, espace rural, milieux variés, etc.).

L'important est de proposer un projet unique et spécifique qui soit pensé avant tout en rapport au lieu et au paysage, dans une visée de sobriété des moyens et d'écologie.

**Les projets qui ont déjà été réalisés ou conçus pour un autre lieu ne seront pas acceptés.**

### 1.2.4. Formes d'intervention et lieu d'intervention

Le lieu d'intervention possible a été défini par l'association, à savoir un site au sein de la forêt, à proximité du sentier permanent. Le projet proposé sera une oeuvre architecturale et/ou paysagère et/ou artistique qui devra être compatible avec la ferme, ses fonctionnements, ses contraintes, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal), en relation avec l'échelle du paysage et en cohérence avec le parcours et ne pas présenter de risques pour le public (l'association attire l'attention sur la solidité de l'ouvrage et son absence de risque pour le public).

*A noter qu'un stock de planches issues de l'installation «Etre étang» de Christophe Gonnet peut être réutilisé (une centaine de planches de bardage douglas de 3m de long par 8cm de large et 8mm d'épaisseur).*

**Chaque candidat ne peut proposer qu'un seul projet par site.**

Ce projet devra être en rapport avec le lieu investi (des précisions complémentaires sur le site de projet, ses usages et ses contraintes sont apportées dans le chapitre 2 de ce présent document).

### 1.2.5. Dossier de candidature

Les candidatures sont à remettre jusqu'au **mercredi 12 mars 2025 inclus**.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à [contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr) en un document pdf unique.

Les dossiers devront comprendre :

> **une note d'intention de projet** (maximum 2 A4 par projet) avec au moins une illustration visuelle de l'œuvre projetée (perspective, esquisse à main levée, photos de maquette et/ou photomontage par exemple, etc.) indiquant : le propos général, le rapport au lieu, les matériaux utilisés, techniques et moyens de mise en œuvre prévus, avec dimensions et explications au maximum détaillées.

› **une liste de références récentes illustrées ainsi qu'un CV** (et/ou lien vers site internet)

› **statut** (maison des artistes, AGESEA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n°SIRET, APE, etc.).

### **1.2.6. Sélection du projet**

Le projet sera choisi par la commission artistique de l'association le samedi 22 mars 2025.

La commission technique de l'association intervient également dans le choix final pour valider la faisabilité du projet par rapport aux contraintes de la ferme, du site et du parcours.

La sélection se fera sur la pertinence du rapport au lieu et la démarche écologique associée, à la faisabilité technique, à la qualité de présentation du projet et aux références présentées.

L'intervenant ou le collectif retenu sera informé par courriel avant le 24 mars 2024. La commission se réserve le droit de demander des précisions complémentaires aux candidats si elle le juge nécessaire.

### **1.2.7. Calendrier**

Le travail de réalisation pourra ensuite débuter à partir d'avril 2025 pour se terminer au plus tard le 23 mai 2025.

Durant cette période, l'intervenant ou le collectif organisera son temps de travail sur le site en concertation avec les représentants de la ferme et les membres de l'association.

## **1.3**

# **Conditions générales**

### **1.3.1. Bourse**

Chaque intervenant ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse totale d'une valeur de 2 500 € TTC. L'intervenant doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant de se garantir ses droits sociaux. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, matériaux, déplacements, charges, etc.).

La bourse sera versée en trois temps : 1000 € au démarrage du projet, 1000 € au début du mois de mai 2024 et 500 € à la livraison de l'œuvre au plus tard le 23 mai 2024. Chaque versement fera l'objet d'une facturation intermédiaire.

### **1.3.2. Communication**

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'œuvre réalisée et de son auteur (site internet et réseaux sociaux, signalétique, documentation, presse, etc.).

### **1.3.3 Statut des installations**

En tant que production « in-situ », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. L'intervenant ou collectif s'engagera également à faire mention, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, du lieu, de la date et du contexte de sa création « parc agricole et culturel de Vernand, association Polyculture ». L'intervenant ou collectif autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant ou collectif autorise également l'association à diffuser et à reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle. L'association s'engage alors à faire mention du titre de l'œuvre et de son auteur.

### **1.3.4 Technique**

L'intervenant ou le collectif devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. Il devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).

L'œuvre produite ne devra présenter aucun danger, tant lors de sa mise en œuvre que pour son accès au public. Elle devra être autonome en fonctionnement et en gestion.

Enfin pour le démontage éventuel à l'issue de l'évènement du 24 et 25 mai 2024, celui-ci sera évoqué avec l'intervenant ou le collectif en fonction de la nature de l'œuvre.

### **1.3.5 Assurance**

L'intervenant ou le collectif devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'événement vis-à-vis du public visitant le parcours.

### **1.3.6 Pérennité**

L'œuvre réalisée devra être prévue pour être visible a minima lors des journées des 24 et 25 mai 2025. Elle pourra cependant être pensée pour durer plus longtemps en fonction de sa nature, sachant que le parcours en permet une accessibilité permanente.

L'attention est attirée sur le fait que l'œuvre sera soumise aux conditions extérieures. Si celle-ci est amenée à durer, un vieillissement «normal» en fonction des matériaux est bien sûr prévisible mais la structure devra conserver son intégrité et sa stabilité. Son maintien pourra ainsi être possible, à condition que l'installation n'entrave pas le fonctionnement de la ferme, qu'elle reste dans un état satisfaisant et ne présente pas de caractère dangereux pour les occupants de la ferme, les animaux ou les visiteurs.

L'association et la ferme se réservent également la décision de son enlèvement ou non après l'évènement si l'installation ne répond pas aux conditions précédentes, après information préalable de l'auteur.

### **1.3.7 Hébergement et restauration**

Pendant les périodes de réalisation sur le terrain, l'intervenant ou collectif devra être autonome en déplacement, restauration et hébergement (l'artiste ou le collectif pourront demander à être logés chez des personnes de l'association, sous réserve de disponibilités et de durée).

**La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.**

*Pour toute information complémentaire sur l'appel à projet vous pouvez contacter l'association à cette adresse : [contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr)*

## Le lieu d'installation

### 2.1 Situation du lieu d'intervention proposé sur le parcours

Le lieu d'intervention proposé se trouve dans l'espace de la forêt, à l'une des extrémité de la ferme.

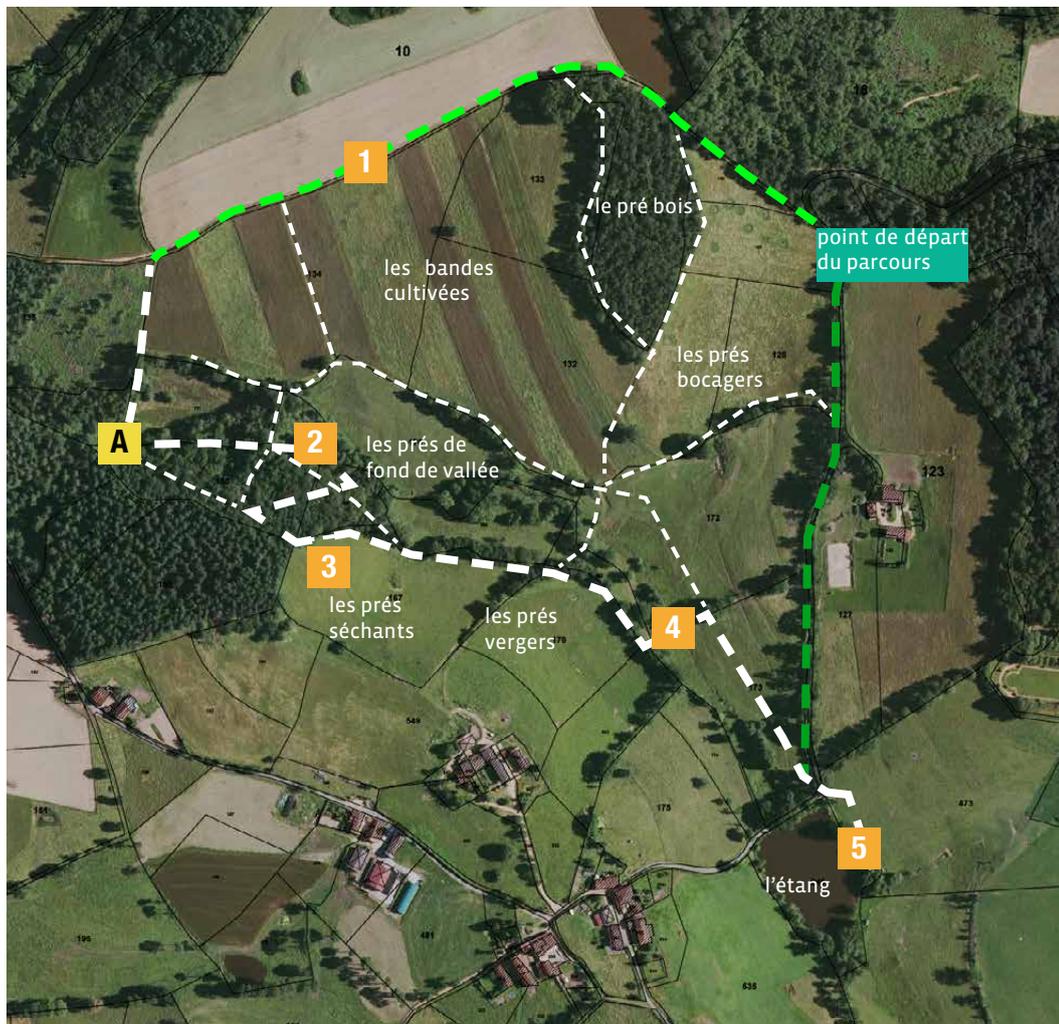
Il se trouve dans l'entité agropaysagère des prés de fond de vallée (espace mêlant pâturages à vaches highland et parties aborées).

Le site proposé occupe l'un des points les plus bas de la ferme (à une altitude de 450 mètres environ), et se place dans un contexte entièrement boisé (bordé à l'Ouest par une plantation riveraine de douglas (hors ferme), au nord par un fond de vallée boisé et humide (hors ferme également), et au sud et à l'est par une forêt de feuillus (appartenant à la ferme).

(le site est accessible en empruntant le sentier permanent - conditions d'accès sur <https://www.polyculture.fr/informations-pratiques/>)



Situation générale du site sur le parcours



**1** installations réalisées entre 2020 et 2024

**A** site d'installation proposé

— parcours principal sur parties privées  
 — parcours principal sur parties publiques  
 - - - parcours secondaire sur parties privées

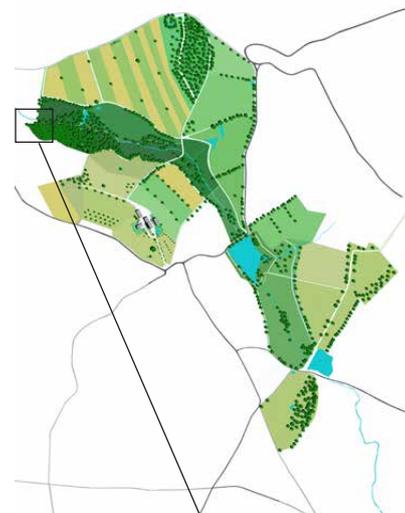
Situation sur le sentier du parc agricole et culturel de Vernand

## 2.2.1 Description du site de projet

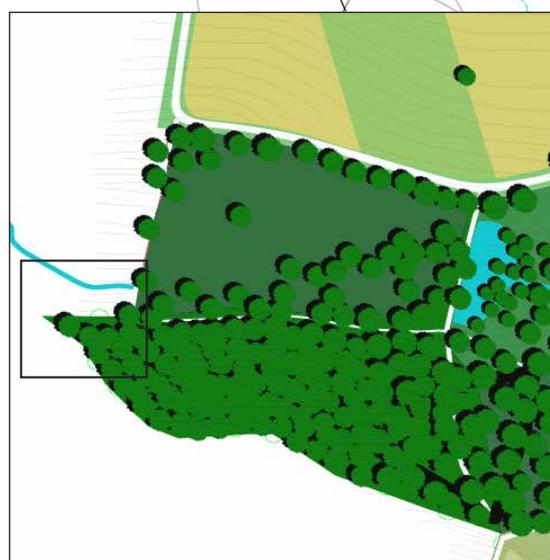
### La forêt

#### Présentation générale

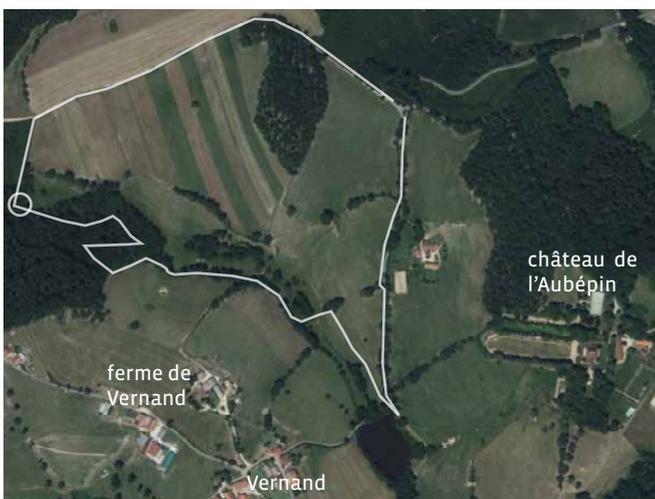
La forêt est pour sa partie appartenant à la ferme un boisement spontané et ancien de feuillus (mélange de chênes et de charmes principalement). Sur le sentier principal, on y accède après avoir traversé le fond de vallée et le ruisseau. Elle présente une pente forte, orientée au nord, et le sentier permanent emprunte le bas de la forêt en restant à niveau pour rejoindre l'étang envasé (où se trouve l'installation «Être étang» de Christophe Gonnet). Un second sentier monte dans les bois en diagonal et permet de rejoindre directement les gradins, puis les pâturages à moutons plus haut (entité des prés séchant). La forêt est assez ancienne et compte principalement des chênes et des charmes. Son orientation nord fait qu'elle reste assez fraîche et conserve l'humidité (mousses, digitales, etc.), étant de plus surplombée par une plantation de douglas qui renforce son aspect sombre (plantation hors de la ferme pouvant cependant être amenée à être exploitée prochainement, celle-ci arrivant à maturité).



Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne (avec tracé du sentier permanent)



Situation plus précise sur la photographie aérienne

## Présentation du site de projet

Le site de projet proposé se trouve à l'extrémité Ouest de la forêt en limite de propriété. Il constitue le point le plus éloigné et le plus bas de la forêt (et pratiquement de la ferme). Il s'appuie sur un talus, sans doute ancien chemin (peut-être datant de l'époque romaine puisque une villa romaine a été découverte en 1989 dans les bandes cultivées, et ce chemin aurait constitué son accès depuis la voie romaine présente à 1km à l'Ouest).

Le site offre ainsi un léger replat dans la pente (1,5 mètres à 2 mètres de large environ) avant le fond de vallée. Il offre une vue sur la plantation limitrophe de douglas (arbres d'une cinquantaine d'années environ), sur le fond de vallée riverain et hors propriété (ripisylve et ruisseau un peu plus loin), et enfin sur la forêt de feuillus de la ferme auquel il appartient côté Est et Sud-Est. L'ancien chemin emprunté par le sentier du parc agricole et permanent ouvre une perspective assez longue depuis le site vers l'Est.

Enfin le site proposé est en léger retrait par rapport au sentier (il faut faire un aller retour de 15 mètres environ), mais est bien visible lorsque l'on arrive dans les bois depuis le sentier (en regardant vers la droite).



Vue en arrivant depuis le sentier (le site marque une impasse et imposera un aller retour de 15m depuis le sentier permanent).

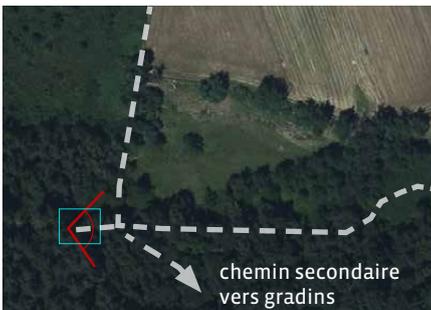


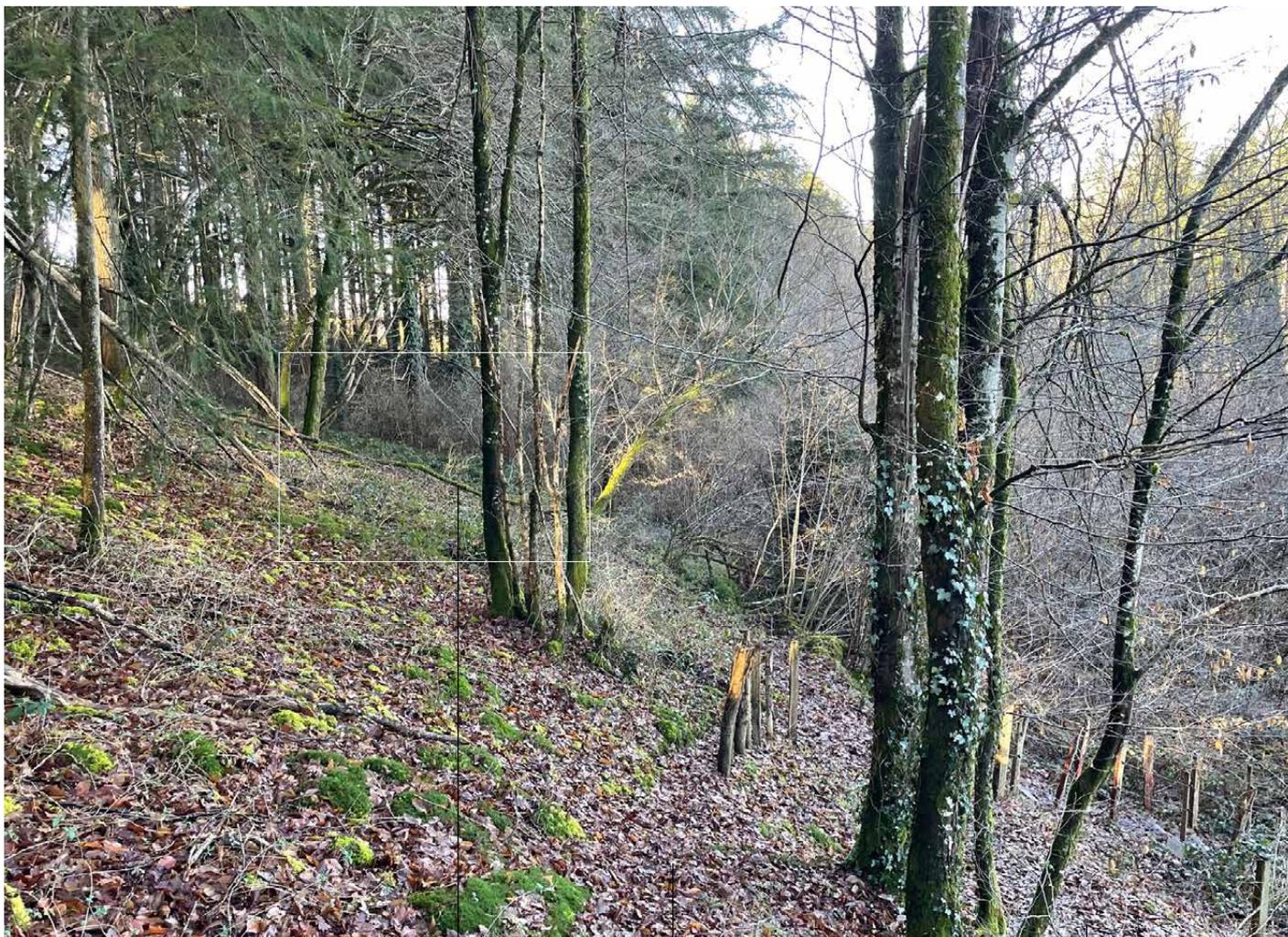
site de projet



Vue cette fois depuis le site de projet vers le sentier (en regardant vers l'Est).  
Le sentier permanent arrive sur cette image depuis la gauche et repart en face.  
Une dérivation monte à droite et se dirige directement vers les gradins (200m plus loin environ).

sentier





Vue en arrivant depuis le sentier secondaire venant des gradins. Le site est approché de façon légèrement surplombante. **site de projet**

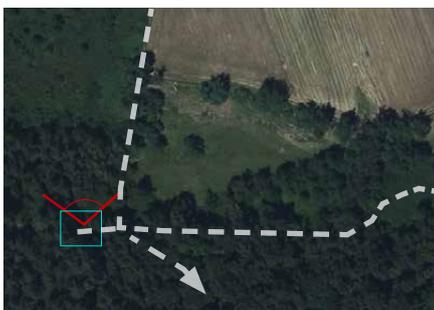
sentier permanent en contrebas

sentier secondaire arrivant des gradins





Vue sur la ripisylve en bordure du site au Nord (hors propriété). Le ruisseau passe 10 à 15 mètres en contrebas, ce boisement spontané est constitué principalement de noisetiers, aulnes, etc.

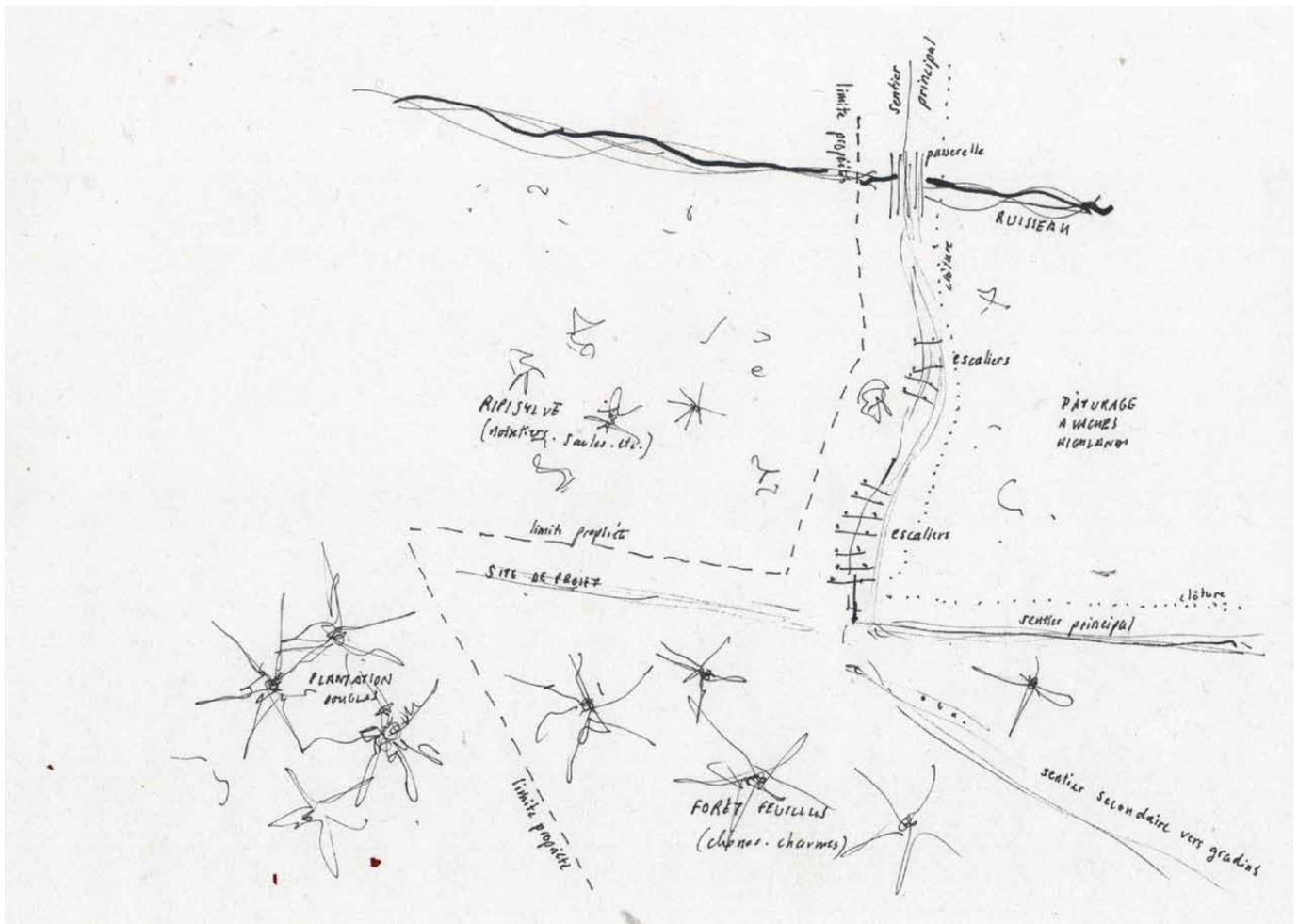




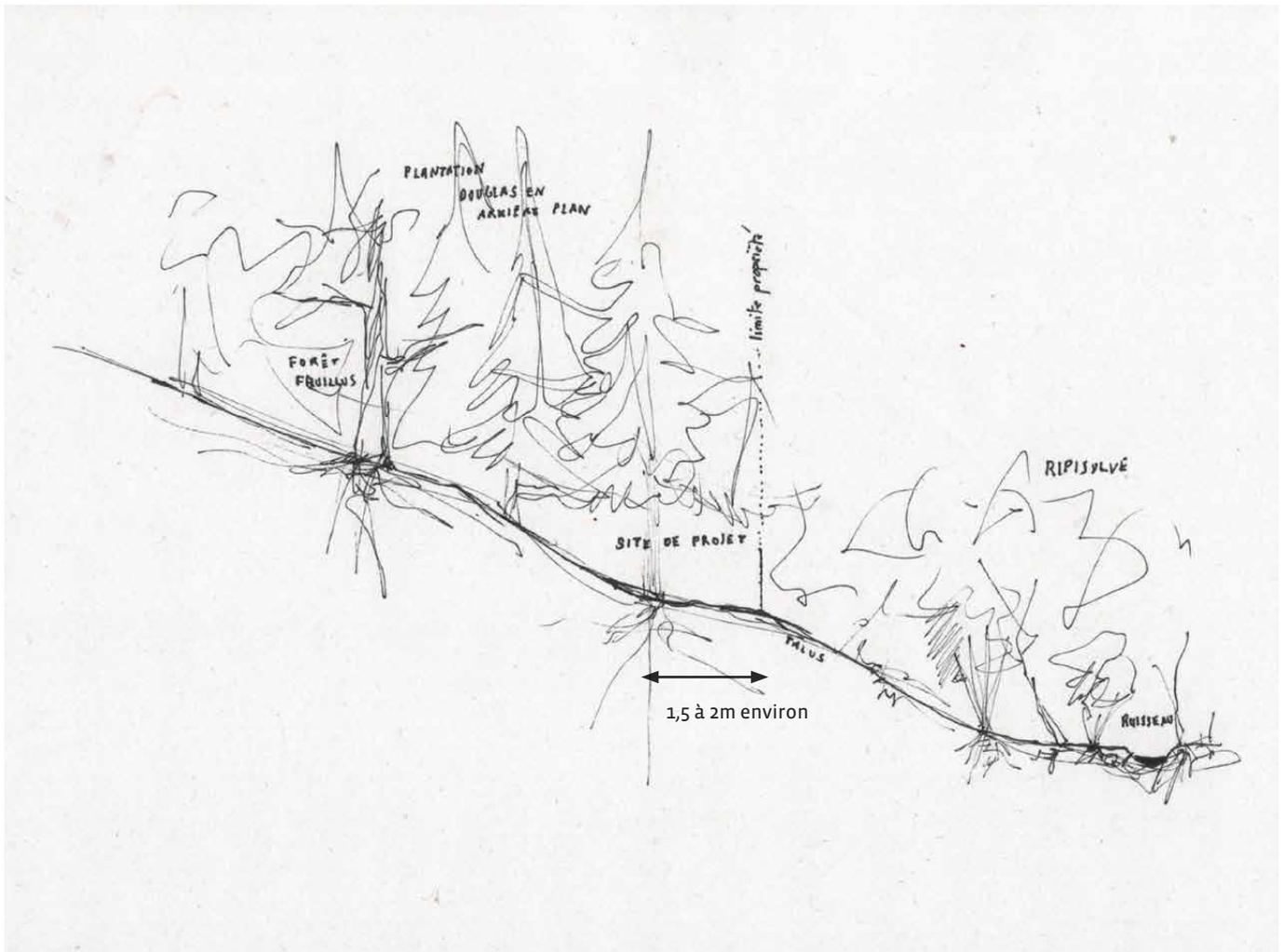
Vue en arrivant depuis le sentier avant de rejoindre la forêt et le site. Le ruisseau est séparé par un dénivelé de 4 à 5m par rapport au site. Des escaliers y ont été aménagés afin de le franchir et d'emmener dans la forêt. Le site de projet se trouve sur le droite après avoir monté ces escaliers.



site de projet



Plan schématique du site de projet



Coupe schématique du site de projet



Image des prés de fond de vallée avant d'arriver sur le site (pâturages à vaches highland)



Panneau thématique détaillant l'entité du fond de vallée dans laquelle se trouve le site (panneau placé 100m avant le site sur le sentier permanent)



Vue sur les gradins dans la forêt (200m environ du site, sur le sentier permanent)



Vue sur le ruisseau avant d'arriver sur le site



Vue sur le tas de planches de bardage (surplus de l'installation de Christophe Gonnet) pouvant potentiellement être réutilisées (à 150m environ du site, stock de 100 planches environ de 3m/9cm/8mm)



Vue sur le sentier permanent et le banc associé avant d'arriver sur le site (en lisière du pâturage à vaches highland)

# Les installations artistiques réalisées

## 3.1

### 1. Borne / Anne Verdier (2024)

Site des bandes cultivées



« Dans la cour de mon voisin paysan, il y a une très belle pierre, de ces pierres que l'on imagine avoir toujours été là. Elle se trouve légèrement décalée de l'angle de la grange, au bord du chemin, pour protéger la construction des passages de roues. Une pierre qui protège, simplement par ses dimensions et sa nature.

Ici, à Vernand, j'ai choisi de réaliser une sculpture ayant cette fonction. Solide et massive, elle pourra être transportée d'un lieu à l'autre en tracteur, pour accompagner un jeune arbre, marquer le croisement d'un nouveau chemin ou retenir la terre d'un talus. Une œuvre d'art nécessaire pour accompagner le regard et la vie quotidienne.

Pour cela, j'ai collecté des fragments d'histoires des habitants du site, associant des tessons de tégulas collectés sur place, des porcelaines délicates, des tuiles Cancalon du bassin Roannais, des briques de la sole de l'ancien four à pain de la ferme, du béton, du cristal et des émaux de récupération.

Tel un carottage des strates historiques, je choisis d'amalgamer tout cela, questionnant ce qui peut relier ces éléments disparates afin de générer une unité. Le travail du four est alors de cuire afin de provoquer un mouvement, un déplacement, une mutation de la proposition initiale sans tentative de contrôle.

Frédéric Bonnet précise concernant mon travail que « Le processus est aussi important que la forme, la finalité n'est pas un objet terminé mais un objet terminé qui a gagné son autonomie grâce au four devenu le lieu d'une densification de l'espace et du temps »



**Anne Verdier** est née en 1977 à Chambray-lès-Tours et vit à Saint-Victor-sur-Rhins. Elle a suivi une formation en biologie cellulaire et moléculaire avant d'étudier à l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller.



L'étang envasé du parc agricole de Vernand est un lieu hors du commun dont l'attrait, le mystère, la fragilité et la poésie de l'espace, ont été observés, préservés et mis en valeur depuis déjà de nombreuses années par ses habitants. Cet étang ne se perçoit aujourd'hui d'aucun contour précis. Il se niche au pied d'une pente boisée, se dissimule au creux de pâturages, se découvre entre les troncs de grands aulnes penchés, et disparaît parfois au milieu des orties et des bouquets de saules.

L'intervention artistique proposée ici se limite donc à la création d'un fil de passage hors sol qui emmène le visiteur au travers du site en le préservant des multiples contraintes, autant qu'elle limite le site des traces de ce passage.

L'expérience du dispositif et l'appréhension de l'espace sont avant tout individuelles, et consécutives d'une temporalité qui se doit d'être adaptée à la fragilité et à la richesse du milieu.

Ce parcours n'a pas d'autre destination que le temps de son déroulement.

En son ancre, le pied perd toute certitude, le regard tout lointain, la tête toute perspective.

On ne traverse pas réellement un étang mais on chemine dans une densité humide et ombragée qui semble traverser librement tout étant qui s'y trouve.

Être étang n'a pas été conçue pour définir au site une forme, mais explore les modalités d'une immersion, que le lieu semblerait avoir autorisée.

**Christophe Gonnet**, né en 1967 à Tain l'Hermitage (26), Diplômé de l'École des Beaux Arts de Valence en 1991. Vit et travaille à Saint-Julien-Molin-Molette (42). Maître de Conférences ATR à l'ENSA Lyon.

Depuis près de trente ans **Christophe Gonnet** interroge au travers de ses installations monumentales et de ses œuvres in situ, la diversité des processus de dialogue entre l'homme et la nature et les protocoles de leurs temporalités. D'équilibres en effleurements, de parcours hors sol en espaces suspendus, chacun de ses projets procède d'une écoute approfondie du milieu dans lequel il s'inscrit, et d'interrogations spécifiques en direction des visiteurs qui, pour quelques instants, les habitent et en prolongent le sens.



©VéroniquePopinet

### 3. Se blottir dans la gueule du loup / David Lachavanne (2024)

Site des prés séchants



Cette installation contextuelle met en scène le paradoxe de faire cohabiter proies et prédateur à travers l'image d'un abri pour les moutons combinée à celle du corps d'un loup géant. Conçue spécifiquement pour trôner à mi-pente, au milieu de ce pré destiné au pâturage, cette création convoque notre imaginaire à la recherche d'un nouveau paradigme. Le loup est notre allié dans la reconquête d'une stabilité écosystémique. Les moutons venant trouver refuge, s'abriter à l'ombre du loup géant convoque notre imaginaire et offre l'image d'une conciliation du vivant, d'un pacte tacite liant la proie à son prédateur.

Pour l'artiste, c'est un enjeu capital d'apprendre à vivre avec les autres formes de vie composant nos territoires, sans pour autant choisir, à la manière d'un Dieu omnipotent, laquelle doit survivre et laquelle doit disparaître.

Cela peut-être aussi, pour le berger, à la manière d'un totem contemporain, une expression de conjuration du mauvais sort. C'est avant tout une création artistique expérimentale... Comment vont réagir les moutons ?

**David Lachavanne** est né en 1978 à Annemasse, en France. Il vit et travaille en Haute Ariège. Diplômé du DNSEP des Beaux Arts de Toulouse en 2003, ses créations se sont affirmées vers une pratique que l'on peut qualifier d'Art contextuel. Il cherche à établir des relations d'affinité entre la matière vivante, les éléments et la création humaine tout en tenant compte de l'environnement dans lequel l'œuvre s'inscrit. Son propos concerne l'artificiel, le naturel ainsi que et la mesure/démésure de toute chose. Souvent, David Lachavanne détourne l'objet commun (comme l'outil) de sa fonction ou de sa forme habituelle, tout en s'inspirant de son sens littéral.



### 3.4

## 4. Le pas des noues

/ Pascaline de Glo de Besses, Jean-Sébastien Poncet (2022)

Site des prés de fond de vallée



Cette installation pour le parc agricole de Vernand se situe à l'intersection de la marche comme expérience esthétique et d'une mise en lecture d'un «design agricole» comme pratique relationnelle entre humains et non-humains. Elle s'intéresse plus particulièrement à la clôture, en détournant le piquet de sa fonction de contention pour en faire l'objet d'une mise en relation du visiteur avec l'animal et le pâturage de zone humide dont il est ici un agent déterminant. Ces éléments de clôture deviennent un outil du tracé de la marche et de mise en porosité des espaces. Il s'agit de créer une trajectoire la plus respectueuse du sol et du paysage : en suivant le relief, en choisissant et en limitant les ancrages et en orientant vers certains points d'observation. Le franchissement des noues est lui aussi traité dans un même principe d'écriture, en prenant inspiration pour ce faire dans le ponton zig-zag emblématique du jardin japonais. Les piquets et les pontons sont en bois brûlé. Cette technique permet de rendre le bois imputrescible et résistant à long terme. Ce traitement très présent dans l'architecture traditionnelle japonaise, connu sous le nom de Yaki-sugi, est aussi fréquemment appliqué aux clôtures agricoles en Europe.

**Jean-Sébastien Poncet et Pascaline de Glo de Besses** sont designers et plasticiens, diplômés de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne. Ils ont en commun d'avoir grandi en milieu rural, conscients et curieux d'une empreinte sensible et constructive de l'agriculture sur le paysage. Cette expérience motive une approche paysagère de la création en objet et en installation.

En résonance avec une pratique d'atelier tournée vers le dehors (installation végétale, micro paysage, espace public,...), **Jean-Sébastien** explore la condition de designer paysan. Considérant le design comme façon de faire monde avec la terre, il s'attache à concevoir les outils d'une intermédiation entre humains et non humains. Un intérêt particulier pour les sols et leur métabolisme l'amène à questionner leurs représentations dans une démarche de mise en perspective formelle et située. **Pascaline** adopte une démarche dont la force poétique s'écrit dans l'économie des moyens en orientant toujours plus ses recherches dans l'utilisation des ressources brutes, puisées dans l'environnement immédiat du projet, pour les transformer à son service. Pour cela, elle étudie et se forme aux techniques telles que le Yakisugi lors d'une résidence au Japon, puis récemment à la technique de construction en terre crue aux Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau.



©PascalinedeGlo de Besses / Jean-Sébastien Poncet

### 3.5

## 5. Impluvium / Collectif Yam (2023)

Site de l'étang

Cette installation a reçu le 1er prix départemental de la construction bois - catégorie aménagement



Le projet prend place au bord d'un étang, un aménagement d'origine humaine dont la vocation première n'est pas précisément connue. Mais quelle que soit sa fonction initiale, l'intérêt que l'on peut y porter aujourd'hui la dépasse, et réside dans plusieurs aspects. Il constitue un milieu qui abrite une biodiversité importante et spécifique, participant ainsi à la richesse et la complexité du Parc Agricole & Culturel au sein duquel il s'inscrit. Il s'agit d'une réserve d'eau, qui peut servir d'abreuvement en cas de besoin. Enfin, il est devenu désormais un lieu d'agrément pour les habitants.

L'installation prend la forme d'une micro-architecture qui fabrique une relation avec cet étang de plusieurs manières, pour inviter à s'interroger sur le rapport que nous entretenons avec l'eau douce, comme une ressource rare et de plus en plus fragile, et comme élément de base des écosystèmes dont nous faisons partie.

En reprenant cet archétype antique d'une toiture dirigeant l'eau pluviale en son centre, dans un bassin, l'installation met en lumière la récupération et le stockage d'eau. Cette pratique ancestrale peut servir différents usages, et occupe toujours une place centrale aujourd'hui, notamment en lien avec les territoires ruraux et agricoles. Au moyen d'un stockage temporaire de cette eau, un ralentissement est marqué dans son cycle, une étape supplémentaire est insérée dans le circuit qui se forme avec l'étang, où elle est rejetée par la suite. Le projet met ainsi en scène le rythme et le volume des précipitations, leur abondance ou leur rareté, leurs variations influant sur le niveau d'eau récupérée et retenue provisoirement.

Pour un temps de pause, ce pavillon offre un abri pour contempler l'étang et le paysage alentour, en invitant le visiteur à s'intéresser aux usages que nous avons de l'eau, sur le plan utilitaire, récréatif ou nourricier, et à la place de l'eau douce au sein d'un cycle global.

**Le collectif YAM** est composé de trois architectes de formation, Luc DOIN, Quentin BOURGUIGNON et Marin DELEBECQUE. Tous trois ont diversifié leurs pratiques, Marin DELEBECQUE vers l'agriculture paysanne par le maraîchage bio, Quentin DELEBECQUE par une formation de compagnon charpentier, et Luc DOIN vers la recherche, enseignement, médiation ou expérimentations constructives.

